

En Suisse, près d'une PME sur quatre changera de mains d'ici à 2018

En Suisse, près d'un entrepreneur sur quatre prévoit de céder la propriété de sa société au cours des cinq prochaines années, selon une enquête du Credit Suisse. Quelque 40% des petites et moyennes entreprises (PME) se voient transmises au sein de la famille.



Quelque 40% des petites et moyennes entreprises (PME) se voient transmises au sein de la famille. Photo: Photopress/Alexandra Wey Zurich (ats)

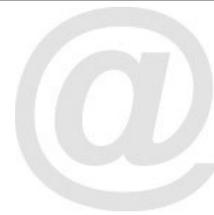
La succession d'entreprise reste avant tout une affaire de coeur, a expliqué à Zurich Urs Gauch, responsable des PME auprès du Credit Suisse, lors de la présentation d'une étude réalisée en partenariat avec l'Université de St- Gall. La question contient en effet une forte dimension émotionnelle, soutient l'expert.

Environ 16% parmi les quelque 2000 PME sondées envisagent un transfert de propriété d'ici à deux ans, selon l'enquête. Un bon quart des entreprises souhaitent quant à elles transmettre uniquement la direction d'ici à cinq ans, et 17% dans les deux années à venir.

En chiffres absolus, Credit Suisse estime que 71'000 PME helvétiques, représentant 466'000 postes de travail, seront concernées d'ici à 2018 par un changement de propriétaire. Dans la même période, 81'000 firmes, avec 534'000 emplois, seront elles touchées par un transfert de direction.
Micro-entreprises plus fragiles

En outre, 78% des PME indigènes sont aujourd'hui des entreprises familiales, souligne Damian Künzi, co-auteur de l'étude. Même si leur proportion a chuté sur une décennie, la problématique de la succession n'en perd pas mois de son actualité.

Pourtant 27% du total des répondants avouent n'avoir jamais réfléchi au règlement de leur propre succession. Le tiers des micro-entreprises (de 1 à 9 employés) se trouvent dans ce cas et 8% d'entre elles doivent finalement opter pour une liquidation, un taux qui s'abaisse à 2%, respectivement aucune, pour les petites et moyennes firmes.



Les pratiques varient encore selon les branches, ceci en lien avec l'âge de l'entreprise. En effet, les firmes industrielles et de construction, qui sont dirigées souvent par la deuxième, voire troisième génération, planifient davantage que la moyenne leur transmission, à l'inverse du secteur du tourisme et des loisirs.
Affaire de fils

Dans les faits, 40% des PME sont transmises à l'intérieur du cercle familial (Family buy-out), et 40% à une personne externe sans lien avec la firme (Management buy-in). Seules 20% sont reprises par des cadres internes (Management buy-out), ceux-ci renonçant souvent face à la responsabilité financière.

Au sein des familles (Family buy-out), un successeur sur cinq l'obtient "gratuitement" et 83% des passations interviennent directement de parents à enfant, en général en faveur d'un fils. Dans seulement 15 cas sur les 178 examinés, le dauphin est une fille.

Pour 65% des entrepreneurs, l'âge et la santé constituent les principaux motifs pour se retirer. Toutefois, 20% des répondants souhaitent surtout disposer de plus de temps libre. Seulement 1% avance des problèmes financiers liés à leurs affaires.

Du point de vue des successeurs, l'épanouissement personnel figure comme la raison majeure pour reprendre une société, loin devant les considérations d'argent. Même les héritiers directs souscrivent à cette règle, même si pour 14% d'entre eux la "pression sociale" a dominé.